



COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT

Retrait des agréments d'installation et d'exploitation de certains médias privés

Conakry, 24 mai 2024 - En cette période de transition et de fragilité sociale et politique, la contribution des médias à l'apaisement et à la promotion de l'unité nationale est cruciale dans notre pays.

Cependant, certains médias manquent à leurs responsabilités, en enfreignant des lois sur la Liberté de la Presse, la Haute Autorité de la Communication et le Code de bonne conduite des journalistes.

Les dérapages ont été régulièrement monitorés. La violation abusive par certaines radios et télévisions de l'Article 6 du Cahier de charges portant sur l'obligation de respect de la dignité de la personne humaine et les exigences de l'unité nationale et de l'ordre public, a mis en évidence les difficultés de ces médias à respecter ce cadre légal.

Le 06 mars 2024, le Premier ministre, Chef du Gouvernement, a pris l'initiative de rencontrer les associations de presse. À l'issue de cette rencontre, le Gouvernement s'était engagé à consulter tous les acteurs impliqués dans la crise afin de trouver une solution.

Le 02 mai 2024, une seconde rencontre a eu lieu. Sur la base du respect des principes déontologiques du journalisme, une reprise normale des activités a été annoncée sous réserve que les médias respectent des engagements professionnels et souscrivent à une charte d'un organe d'autorégulation qu'ils auront librement mis en place.

Malheureusement, les mauvaises pratiques ont persisté. La charte de l'organe d'autorégulation n'a été signée et transmise au Premier ministre que le 22 mai 2024, c'est-à-dire a posteriori de la notification du retrait de certaines licences le 21 mai 2024.

Il est important de préciser que le retrait des licences concerne uniquement trois radios (3) sur les quatre-vingts (80) qui émettent et deux (2) télévisions sur les quatorze (14) autorisées dans le pays.

Cette mesure ne constitue en aucun cas une entrave à l'exercice de la liberté de la presse en République de Guinée. Une gouvernance responsable repose sur des institutions et des règles qui organisent le système politique et la société. Les médias font partie intégrante de ces institutions politiques. Le Gouvernement travaille à restaurer l'ordre constitutionnel, et non à établir une « démocratie médiatique ».

En cette phase cruciale de notre histoire, le Gouvernement de la République de Guinée réitère son engagement à promouvoir et à soutenir la liberté d'expression, dans le respect des lois et des principes déontologiques qui régissent le secteur médiatique en harmonie avec la stabilité et la cohésion sociale.

Le porte-parole du Gouvernement

